Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 030-213002975-20241213-D202449-DE

2024-49

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GARD — ARRONDISSEMENT : LE VIGAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVEUR-CAMPRIEU

Nombre de conseillers en exercice : 8

Présents : 5

Votants : 5

L'an deux mille vingt-quatre
Le treize décembre
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauveur-Camprieu (Gard)
Dûment convoqué par Mme le Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie
Sous la présidence de Madame Nicole AMASSE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/12/2024

PRÉSENTS :
MMES/MM. Nicole AMASSE, Marion CHOQUET, Philippe BARNAUD, Fabien ARJAILLES, Christine NIEL.

ABSENTS :
MMES/M. Florence MAURIN, Romane MINIOU, Roger RODRIGUEZ.

PROCURATION : Néant.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Christine NIEL a été nommée pour remplir ces fonctions.

OBJET :
ADHÉSION 2024 À LA FONDATION DU PATRIMOINE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion et de partenariat au titre de l'année 2024 à la Fondation du Patrimoine qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, en partenariat avec les pouvoirs publics, le monde économique, les associations et les particuliers.

Ses missions sont :
- de mobiliser et d'organiser les partenariats publics et privés,
- d'accompagner les porteurs de projet,
- de participer financièrement aux actions de restauration du patrimoine bâti.

Elles permettent notamment :
- d'aider à créer des emplois et à maintenir les savoir-faire,

.../...

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 030-213002975-20241213-D202449-DE

- de participer à la formation et à l'insertion professionnelle des jeunes,
- d'améliorer le cadre de vie et de renforcer l'attractivité, notamment touristique, des communes,
- de favoriser les liens de solidarité entre les générations.

La Fondation est reconnue comme un indispensable acteur du développement local et durable.

Afin de soutenir son action, la Délégation Occitanie-Méditerranée de La Fondation du Patrimoine propose une adhésion de 100,00 € pour les communes de moins de 500 habitants.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal l'adhésion pour 2024.

Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer :

Après délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
(Par 5 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

➢ DÉCIDE d'adhérer pour 2024 à la Fondation du Patrimoine, Délégation Occitanie-Méditerranée ;

➢ ACCEPTE la contribution de la commune à la Fondation du patrimoine à hauteur de 100,00 € ;

➢ AUTORISE Madame Le Maire à signer les documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire de séance

Christine NIEL

MAIRIE DE ST-SAUVEUR-CAMPRIEU (GARD)

Le Maire

Nicole AMASSE

⇨ Transmis à la Préfecture du Gard, le 18/12/2024
⇨ Reçu par la Préfecture du Gard, le
⇨ Retour en Mairie, le 18 DEC. 2024
⇨ Affiché le 18 DEC. 2024

Mme. Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Envoyé en préfecture le 18/12/2024
Reçu en préfecture le 18/12/2024
Publié le
ID : 030-213002975-20241213-D202449-DE

FONDATION DU PATRIMOINE

Notre commune, EPCI, adhère !

Nos coordonnées

☐ Commune ☐ EPCI ☐ Syndicat mixte Nom .....

Représenté(e) par ☐ M. ☐ Mme Fonction .....

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

E-mail* .....

Notre cotisation

☐ Nous adhérons à la Fondation du patrimoine et soutenons l'ensemble de ses actions.

ou

☐ Nous adhérons à la Fondation du patrimoine dans notre région et cochons le département de notre choix sur la carte ci-dessous.

✓	L'effectif de la commune/EPCI	Notre cotisation à partir de
	moins de 500 habitants	100 €
	moins de 3 000 habitants	200 €
	moins de 20 000 habitants	500 €
	plus de 20 000 habitants	1 000 €



Notre paiement

☐ **Par chèque** libellé à l'ordre de la Fondation du patrimoine. Je joins à mon règlement le présent bulletin d'adhésion et je l'envoie à la Fondation du patrimoine délégation Occitanie-Méditerranée, 5 rue des Trésoriers de France, 34000 Montpellier.

☐ **Par virement** libellé à l'ordre de la Fondation du patrimoine Occitanie-Méditerranée.

Code banque	Code guichet	N° de compte	Clé RIB
30003	03010	0003/295223	49

IBAN : FR76 3000 3030 1000 0372 9522 349

BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP

☐ Nous souhaitons recevoir la facture d'adhésion sur Chorus (https://chorus-pro.gouv.fr)

Merci de nous indiquer votre SIRET ☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐☐ et d'identifier votre virement bancaire : Nom de la collectivité/EPCI + Adhésion Fondation du patrimoine. Ce bulletin original a valeur de justificatif auprès de votre Trésor public.

Ce bulletin original a valeur de justificatif auprès de votre Trésor public.

Date : ..... / ..... / 20 ..... Signature ou cachet :

*Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail, au même titre que la convocation à l'assemblée générale annuelle. Si vous souhaitez les recevoir par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre ☐

L'adhésion est valable pour l'année civile en cours. Toute utilisation du logo et/ou nom de la Fondation du patrimoine doit faire l'objet d'une autorisation écrite préalable de la Fondation du patrimoine. Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org